

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 16 avril 2024

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
500, boulevard René-Lévesque Ouest,  
5e étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4210-2022 phase 2 – Hydro-Québec – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur / DÉPÔT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU ROÉÉ**

Chère consœur,

Le ROÉÉ dépose par la présente sa demande de remboursement de frais dans le dossier en rubrique.

**Le ROÉÉ demande à la Régie de juger utiles et nécessaires les frais qu'il a encourus pour sa participation au dossier et d'ordonner à Hydro-Québec de lui rembourser la somme de 15 031,01 \$.**

Dans le cadre du présent dossier, le ROÉÉ a soumis une demande de renseignements à Hydro-Québec et déposé un rapport d'analyse portant sur l'effet du déplacement de la demande lié à la recharge de véhicules électriques sur le bilan en puissance d'Hydro-Québec et sur le rehaussement de la contribution attendue en efficacité énergétique à l'horizon 2023. Les recommandations du ROÉÉ visaient principalement à assurer qu'Hydro-Québec effectue les suivis appropriés et présente une preuve plus informative lors des prochains dossiers. Le ROÉÉ soumet que sa participation sur ces points s'est avérée utile.

Le ROÉÉ a également contre-interrogé les témoins d'Hydro-Québec et a livré une courte plaidoirie portant sur les sujets énumérés ci-dessus.

Bien que le ROÉÉ ait initialement prévu une participation de plus grande envergure, une analyse plus poussée de la preuve et les décisions de la Régie ont graduellement limité l'intervention du ROÉÉ à mesure que le dossier a progressé. Dans ce contexte, la substitution en cours de route de Me Hadrien Burlone à Me Franklin Gertler a permis de limiter les frais associés à l'intervention du ROÉÉ. Cependant, le caractère ultimement plus restreint de l'intervention du ROÉÉ n'a pas dispensé son analyste et son avocat de prendre connaissance de l'entièreté de la documentation déposée par Hydro-Québec et les intervenants, de suivre les diverses étapes du dossier ou d'assister à l'audience des

18, 19, 20 et 21 mars 2024 (cette participation représente d'ailleurs près de la moitié des frais réclamés par le ROEÉ).

De l'avis du ROEÉ, la somme demandée est utile, nécessaire et raisonnable compte tenu de ce contexte.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "H. Burlone".

Par : Me Hadrien Burlone, avocat

HB/

c.c. (courriel seulement)  
Me Simon Turmel et Marie-Michelle Côté, Hydro-Québec  
Jean-Pierre Finet analyste  
Simon Paré-Poupart, coordonnateur du ROEÉ